

Mouvement inter-académique : déclarations syndicales et intersyndicale.

Les trois syndicats de l'EP (Snetaa-Fo, CGT Educ'action et Snuep-FSU) ont interpellé Madame la Ministre de l'EN pour dénoncer "des situations humaines intenable induites par le mouvement interacadémique [2016] pour un grand nombre de collègues" et en particulier dans les départements d'outre-mer. Un communiqué de presse, a été fait le jeudi 3 mars 2016 pour dénoncer cet état de fait. Selon eux, "deux tiers des professeurs titulaires qui demandent cette année une mutation, ne l'obtiennent pas". Les trois syndicats s'associent pour "dénoncer ce mouvement PLP plus catastrophique encore que l'an passé" et "exigent que tous les postes vacants soient proposés au mouvement". Les syndicats dénoncent le mode de calcul de la dotation globale horaire "qui permet aux rectorats de supprimer des postes". Ils demandent un retour à un mouvement national des personnels seul garant d'un réel droit à mutation. Pour télécharger la lettre [Cliquez Ici](#)

Lors de la CAPN, nos commissaires paritaires ont dénoncé les chiffres catastrophiques du taux de satisfaction des demandeurs à mutation et ont demandé solennellement à madame la ministre d'y remédier.

Le travail et la détermination de nos commissaires paritaires ont permis d'obtenir une écoute attentive et par conséquent des ouvertures de capacités supplémentaires dans certaines académies afin d'améliorer les affectations.

Une grande majorité des améliorations apportées au projet de mouvement tout droit sorti de l'algorithme informatique de l'administration est le fruit du travail des élus du SNUEP- FSU. Une étude approfondie du mouvement et des dossiers des demandeurs de mutation ont permis de faire des propositions d'amélioration dans le respect du barème prenant en compte la situation professionnelles familiale voir médicale des candidats. Malheureusement certaines situations n'ont pas pu être résolue et encore un trop grand nombre de candidats se retrouveront en cette rentrée dans des situations où conjuguer vie familiale et professionnelle sera difficile voir impossible et que dire des collègues originaires des DOM affectés par défaut en région parisienne.

Les suppressions de postes fruits entre autres de la rénovation de la voie professionnelle et les politiques budgétaires menées par les gouvernements successifs constituent un frein à la mobilité des PLP. C'est pourquoi le SNUEP FSU demande plus de moyens pour l'enseignement professionnel. Et il continuera à œuvrer pour rendre le mouvement des PLP plus satisfaisant.

Enfin un grand merci à nos commissaires nationaux et aux militants qui ont fait un travail considérable avant, pendant et après la CAPN.

Mouvement inter-académique : quelques extraits de la déclaration du SNUEP-FSU lors de la CAPN du 3 mars 2016.

« Cette année le taux de satisfaction des PLP sur les vœux n°1 est encore à la baisse et reste le plus faible du second degré. Faute de capacité ouverte dans les académies, les candidats n'obtiennent pas satisfaction malgré les bonifications liées à leur situation familiale, professionnelle voire médicale. Les réformes et mesures ministérielles de ces dernières années concernant l'éducation se concrétisent dans les académies par des suppressions de postes dans l'enseignement professionnel. Particulièrement, rappelons les 5000 postes supprimés par la mise en place de la réforme du Bac pro en 3ans. Rappelons aussi que le mode de calcul des moyens d'enseignement pour la voie professionnelle ne répond pas aux véritables besoins mais permet d'économiser des postes. A cela s'ajoute la volonté politique de ne pas développer les formations professionnelles sous statut scolaire, ce qui se traduit par une carte des formations très contrainte, une orientation massive vers la voie générale et technologique et le développement de l'apprentissage.

Le SNUEP-FSU demande qu'une vraie politique de valorisation de la voie professionnelle sous statut scolaire soit mise en place associée à la création de postes nécessaires pour offrir une formation professionnelle de qualité aux nombreux jeunes qui souhaitent la choisir.

Pour ce mouvement 2016, il est inacceptable que, même pour les académies qui ont fait état de besoin d'enseignants titulaires, les capacités d'accueil ne soient pas à la hauteur de leur demande. Des titulaires après plusieurs années de séparation familiale n'arrivent toujours pas à retrouver leur académie d'origine. Des stagiaires seront séparés de leur famille et que dire des stagiaires ex-contractuel-les à qui l'on a conseillé de passer le concours, qu'on mute loin de chez eux, et qui auront l'amère surprise de découvrir des postes restés vacants après le mouvement intra, occupés par des non-titulaires.

Nous demandons que les capacités d'accueil soient en adéquation avec les besoins. Il nous paraît indispensable, dans un souci de transparence, que les demandes des recteurs soient communiquées aux organisations syndicales représentative »

« ...Concernant les bonifications au titre du handicap, nous constatons une grande disparité dans le traitement de ces situations, certaines académies prennent même en compte des situations sociales et d'autres non. Parfois les services des rectorats ont accordé 1000 points de bonifications à des candidats qui n'avaient pas déposé de dossier médical, justifiant cette décision par des besoins RH ! Plus que jamais le SNUEP-FSU demande que les situations de handicap soient examinées au niveau national pour permettre un traitement équitable de tous les collègues. Malgré le changement de barème pour la séparation de conjoints, nous constatons encore des demandes non satisfaites après 11 ans de séparation. Preuve que les changements de barèmes ne sont pas la solution, seules des créations d'emplois pourront réellement fluidifier le mouvement et permettre de satisfaire, entre autres, les demandes formulées dans le cadre des priorités légales.... ». Télécharger la [Déclaration](#) liminaire des élus nationaux du SNUEP-FSU

Textes réglementaires

CAP. Un [arrêté](#) modifie le règlement d'examen de la spécialité de certificat d'aptitude professionnelle "conducteur routier de marchandises". [JO du 18 février 2016]

Un [arrêté](#) modifie le règlement d'examen de la spécialité de CAP "conducteur livreur de marchandises". [JO du 18 février 2016]

Loi El Khomri : mobilisations les 9 et 31 mars

"Le 31 mars, les salarié-e-s, les privé-e-s d'emplois, les jeunes, les retraité-e-s ont toutes les raisons de se mobiliser ensemble, par toutes les formes, y compris par la grève et les manifestations sur tout le territoire, pour obtenir le retrait du projet de loi de réforme du code du travail, et pour l'obtention de nouveaux droits, synonymes progrès social, pour gagner aussi une autre répartition des richesses dans une société solidaire", expliquent ensemble la CGT, FO, la FSU, l'Union syndicale Solidaires côté syndical et la Fidl, l'Unef et l'UNL côté organisations de jeunesse, jeudi 3 mars 2016, à l'issue de la seconde réunion intersyndicale de la journée sur les modalités d'action contre le projet de loi qui passera en Conseil des ministres, le 24 mars prochain. C'est une première depuis la mobilisation contre le CPE (Contrat première embauche) en 2006 que Force ouvrière signe un tel texte intersyndical, fait remarquer sa représentante, Michèle Biaggi, qui insiste sur le fait que son organisation garde quoi qu'il en soit, sa "liberté d'action".

Pour les sept organisations syndicales, "le projet de loi visant à réformer le droit du travail constitue une régression sociale" : "Les principes qui fondent les garanties collectives sont remis en cause, les licenciements facilités et les indemnités prud'homales plafonnées. Ce projet de loi prévoit des procédures de décisions dans les entreprises et établissements qui placent les salarié-es sous la menace et le chantage à l'emploi. Il vise à remettre en cause l'égalité de droit et de traitement en abandonnant le niveau national de négociation et en contournant les syndicats."

Ces organisations syndicales s'inscrivent dans la mobilisation amorcée par les organisations de jeunesse, le 9 mars prochain, date originelle du passage du texte en Conseil des ministres. Cette journée constitue "un rendez-vous important qu'il convient de réussir", expliquent les signataires. "Ce sera un tour de chauffe", précise Martin Bontemps, vice-président de l'Unef. A noter que la FSU a déposé un préavis de grève.

Gel de la valeur du point d'indice depuis 2010 : La FSU appelle les agents à préparer massivement la grève du 22 mars

Depuis 2011, la tendance à la baisse du salaire net moyen est confirmée chaque année (0,1% en 2011, 0,8% en 2012, 0,5% en 2013). En seize ans, la non-compensation de l'inflation aboutit sur le traitement indiciaire à une perte de pouvoir d'achat équivalente à près de deux mois de salaire par an. Et la réduction de la part du traitement indiciaire dans les rémunérations, aggravée par la politique de gel de la valeur du point, combinée aux mesures des réformes des retraites depuis 2003, dégrade fortement les montants de liquidation des pensions.

La FSU constate un décrochage toujours plus important des traitements des agents publics. En cinq ans et demi de gel, les prix à la consommation auront eux augmenté globalement de 5,7%, le SMIC aura été augmenté de 7,7 %.

Pour la FSU, revaloriser les salaires est indispensable et possible. Augmenter seulement le point d'indice d'1%, soit près de deux milliards sur les trois versants de la fonction publique, n'équivaut qu'à 11% des budgets consacrés au Crédit d'impôt « Compétitivité-Emploi » pour 2016.

La FSU appelle les agents à préparer massivement la grève du 22 mars pour exiger du gouvernement qu'il prenne une mesure immédiate et d'urgence pour commencer à remettre les salaires à niveau, et qu'il s'engage à programmer dès maintenant des mesures pour le début 2017 permettant d'annuler les effets de l'inflation depuis 2012.

<http://www.fsu.fr/Rendez-vous-salarial-Fonction.html>

Un 8 mars de lutte pour l'égalité femmes/hommes au travail et dans la vie !

Le 8 mars : journée internationale de luttes pour les droits des femmes du monde entier

La journée du 8 mars célèbre l'histoire de ces luttes, luttes qui ont permis de conquérir des droits et de progresser vers l'égalité entre les femmes et les hommes.

Partout les femmes sont touchées par les inégalités de salaire et de retraite, par le temps partiel subi, la précarité. Elles sont majoritairement en charge des tâches domestiques et familiales mais minoritaires dans les postes de responsabilité politique ou économique. Elles sont trop souvent victimes de multiples formes de violences et les premières victimes des guerres.

Aujourd'hui plus que jamais nous devons faire converger nos luttes

Les politiques d'austérité, la montée des extrêmes droites et le retour des extrémismes religieux imposent des régressions pour les femmes :

- Les lois (Rebsamen et Macron) précarisent encore plus la situation des femmes
- La diminution drastique des dépenses publiques met en danger les services publics : menace sur les gardes d'enfants, sur l'accès au droit à l'IVG (150 centres IVG fermés en 10 ans), sur l'accès aux soins (notamment l'éloignement des services de maternité...)
- La diminution voire la fin des subventions publiques menace l'existence même des associations féministes qui œuvrent tous les jours pour les femmes (le Planning familial entre autres)
- Les courants extrémistes ont réussi à faire reculer le gouvernement et enterrer les ABCD de l'égalité à l'école. Mais ils menacent, comme aux Etats Unis, le droit à l'IVG. Ils refusent la PMA pour toutes les femmes.

Les syndicats dans leur appel réclament entre autres :

- la promotion de la mixité des métiers et des filières scolaires et universitaires
- la lutte contre les stéréotypes de genre, notamment par des formations dédiées
- la revalorisation des métiers à prédominance féminine et pour une juste reconnaissance des compétences et des qualifications
- la prise en compte des risques et de la pénibilité des métiers à prédominance féminin
- la suppression des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes et mettre fin aux mécanismes qui renforcent les inégalités (part variable, mécanismes indemnitaires)
- la lutte contre les inégalités de retraite
- la mise en place un temps de travail et une organisation du travail permettant à toutes et tous de une bonne articulation de leur vie personnelle et professionnelle.

Nous devons rendre visibles toutes les luttes des femmes, lutter pour obtenir l'égalité salariale, lutter contre le temps partiel imposé, faire reculer le système patriarcal qui se superpose au système néolibéral pour maintenir les femmes comme citoyennes de seconde zone. Le 8 mars s'inscrit dans une dynamique de mobilisations, de luttes et de revendications des femmes, ici et partout dans le monde.

Marie-Caroline Guérin / Secteur Droits et Libertés du SNUEP-FSU

Mouvement intra 2016 : Nous invitons les collègues qui participent au mouvement intra 2016 à visiter régulièrement notre [Espace Mutations](#) pour avoir les informations nécessaires. Et comme chaque année nos commissaires paritaires seront mobilisés pour vous aider à construire votre projet de mutation. Ainsi un planning des réunions sera mis à votre disposition très prochainement.

Dates importantes à retenir :

- Les postes vacants et les postes spécifiques (vacants ou non) seront visibles du 25 mars 2016 à 08h00 au 4 avril 2016 à 12h00
- La saisie des vœux de mutation intra-académique devra se faire entre le 24 mars 2016 à 12h00 et le 4 avril 2016 à 12h00